

## 5 Évaluation des incidences au titre de Natura 2000

### 5.1 Évaluation des possibilités d'incidences du projet sur les sites du réseau Natura 2000

Le site Natura 2000 FR2410018 « Forêt d'Orléans » est situé à 3 km de l'aire d'étude rapprochée. Les espèces à l'origine de la désignation de cette ZPS présentent un important pouvoir de déplacement et le cours d'eau « La Laye du Nord » constitue une connexion entre le site Natura 2000 et l'aire d'étude rapprochée.

Le projet présente donc des possibilités d'interactions avec la ZPS FR2410018 « Forêt d'Orléans » et les espèces à l'origine de sa désignation. En conséquence, une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 est requise pour ce projet.

### 5.2 Présentation des sites Natura 2000 pris en compte dans l'évaluation des incidences

#### 5.2.1 Description générale

##### Site Natura 2000 concerné par l'aire d'étude éloignée

Type de site, code et intitulé Surface	Localisation et distance à l'aire d'étude rapprochée	Intérêt écologique connu (source : INPN)
ZPS FR2410018 « Forêt d'Orléans » 32 177,3 ha	3 km au sud-est	<p>Grand intérêt avifaunistique, notamment avec la nidification du Balbuzard pêcheur, de l'Aigle botté et du Circaète Jean-le-Blanc. Nidification également de la Bondrée apivore, du Busard Saint-Martin, de l'Engoulevent d'Europe et des Pics noir, mar et cendré. Nidification de l'Alouette lulu et de la Fauvette pitchou. Les étangs de l'Orléanais constituent des sites d'étape migratoire importants pour différentes espèces.</p> <p>Outre l'avifaune, la zone présente un intérêt pour les chiroptères, amphibiens et insectes.</p> <p>En termes d'habitats, le site est composé de forêt mixte de feuillus (Chêne pédonculé dominant) et de résineux (Pin sylvestre), étangs, landes et petits cours d'eau. Les sites localisés dans la forêt d'Orléans sont installés sur des sables et argiles de l'Orléanais apparentés aux formations siliceuses de Sologne. On note par ailleurs la présence de quelques affleurements de calcaire de Beauce. L'intérêt réside dans la qualité des zones humides (étangs, tourbières, marais, mares). La richesse floristique est grande, et la zone présente un intérêt élevé pour les bryophytes, lichens et champignons.</p> <p>Vulnérabilité : Faible dans les conditions actuelles de gestion.</p> <p>Il s'agit de parcelles de forêt domaniale dont la gestion actuelle n'induit pas de contraintes particulières pour les espèces citées. Certaines comme le Balbuzard pêcheur font l'objet d'une surveillance. D'autres espèces justifieraient un suivi, comme le Pic cendré.</p>

## 5.2.2 Présentation des oiseaux visés à l'article 4 de la Directive Oiseaux à l'origine de la désignation des sites concernés

Le tableau suivant présente de manière synthétique le patrimoine naturel d'intérêt européen à l'origine de la désignation du site Natura 2000 (données mises à jour et transmises à la Commission européenne en décembre 2003 ; source : <http://inpn.mnhn.fr/site/natura2000/>).

### Oiseaux visés à l'article 4 de la Directive Oiseaux à l'origine de la désignation des sites concernés

Code Natura 2000	Nom vernaculaire ( <i>Nom scientifique</i> )	Statut sur le site	ZPS FR2410018
<b>Espèces visées par l'annexe I de la directive européenne « Oiseaux »</b>			
A026	Aigrette garzette ( <i>Egretta garzetta</i> )	Concentration	Cité au FSD
A027	Grande Aigrette ( <i>Egretta alba</i> )	Concentration	Cité au FSD
A072	Bondrée apivore ( <i>Pernis apivorus</i> )	Reproduction	Cité au FSD
A073	Milan noir ( <i>Milvus migrans</i> )	Reproduction, Concentration	Cité au FSD
A074	Milan royal ( <i>Milvus milvus</i> )	Concentration	Cité au FSD
A075	Pygargue à queue blanche ( <i>Haliaeetus albicilla</i> )	Hivernage	Cité au FSD
A080	Circaète Jean-le-Blanc ( <i>Circaetus gallicus</i> )	Reproduction	Cité au FSD
A082	Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	Reproduction	Cité au FSD
A092	Aigle botté ( <i>Hieraaetus pennatus</i> )	Reproduction	Cité au FSD
A094	Balbusard pêcheur ( <i>Pandion haliaetus</i> )	Reproduction	Cité au FSD
A127	Grue cendrée ( <i>Grus grus</i> )	Concentration	Cité au FSD
A166	Chevalier sylvain ( <i>Tringa glareola</i> )	Concentration	Cité au FSD
A193	Sterne pierregarin ( <i>Sterna hirundo</i> )	Concentration	Cité au FSD
A196	Guifette moustac ( <i>Chlidonias hybrida</i> )	Concentration	Cité au FSD
A197	Guifette noire ( <i>Chlidonias niger</i> )	Concentration	Cité au FSD
A224	Engoulevent d'Europe ( <i>Caprimulgus europaeus</i> )	Reproduction	Cité au FSD
A229	Martin-pêcheur d'Europe ( <i>Alcedo atthis</i> )	Résidente	Cité au FSD
A234	Pic cendré ( <i>Picus canus</i> )	Résidente	Cité au FSD
A236	Pic noir ( <i>Dryocopus martius</i> )	Résidente	Cité au FSD
A238	Pic mar ( <i>Dendrocopos medius</i> )	Résidente	Cité au FSD
A246	Alouette lulu ( <i>Lullula arborea</i> )	Résidente	Cité au FSD
A302	Fauvette pitchou ( <i>Sylvia undata</i> )	Résidente	Cité au FSD
A338	Pie-grièche écorcheur ( <i>Lanius collurio</i> )	Reproduction	Cité au FSD
<b>Autres espèces importantes de faune et de flore</b>			
-	Chevêche d'Athéna ( <i>Athene noctua</i> )	-	Cité au FSD
-	Pigeon colombin ( <i>Columba oenas</i> )	-	Cité au FSD
-	Faucon hobereau ( <i>Falco subbuteo</i> )	-	Cité au FSD
-	Torcol fourmilier ( <i>Jynx torquilla</i> )	-	Cité au FSD
-	Rougequeue à front blanc ( <i>Phoenicurus phoenicurus</i> )	-	Cité au FSD
	Tourterelle des bois ( <i>Streptopelia turtur</i> )	-	Cité au FSD
	Chouette effraie ( <i>Tyto alba</i> )	-	Cité au FSD
	Huppe fasciée ( <i>Upupa epops</i> )	-	Cité au FSD

## 5.3 Habitats naturels et espèces retenus pour l'évaluation des incidences

### 5.3.1 Espèces retenues pour l'évaluation des incidences

Espèces d'intérêt selon l'article 4 de la Directive Oiseaux justifiant la désignation de la ZPS FR2410018

Espèces	Statut(s) sur le site	Habitats d'espèces et populations observés au sein de l'aire d'étude rapprochée	Prise en compte pour évaluation des incidences
Busard Saint-Martin ( <i>Circus cyaneus</i> )	Reproduction	Espèce affectionnant les milieux cultivés (blé et orge d'hiver). Observation de 3 individus adultes <u>non nicheurs</u> , en chasse et en transit <u>au sein de l'aire d'étude rapprochée</u> .	Non
Grue cendrée ( <i>Grus grus</i> )	Concentration	Observation d'un groupe de 29 individus en migration direction nord/nord-est à une hauteur de 150 m environ. <u>Pas de stationnement</u> au sein de l'aire d'étude rapprochée.	Non
Autres espèces	-	Espèces absentes de l'aire d'étude / absence d'habitats favorables au sein de l'aire d'étude.	Non

Parmi les 23 espèces d'intérêt selon l'article 4 de la Directive « Oiseaux » à l'origine de la désignation du site FR2410018, aucune ne sera donc prise en compte dans l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

## 5.4 Conclusion sur l'évaluation des incidences au titre de Natura 2000

Au regard du projet et du diagnostic écologique, aucune des espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation de la ZPS FR2410018 « Forêt d'Orléans » ne nécessite une évaluation des incidences au titre de Natura 2000.

Pour le Busard Saint-Martin comme pour la Grue cendrée, les populations de la ZPS ne sont pas impactées par le projet du fait de leur comportement observé au sein de l'aire d'étude rapprochée (absence de nidification pour le premier, survol de quelques individus pour la seconde).

Ainsi, sur la base des impacts résiduels du projet sur les oiseaux, définis à l'échelle locale en phase travaux et en phase d'exploitation, aucune incidence significative n'est attendue.

En effet, les mesures d'insertion environnementales mises en œuvre en phase de conception, de travaux et d'exploitation permettent de garantir des niveaux d'impacts faibles localement.

Aucune incidence significative n'est attendue pour le projet.